



Re: [INTERNET] Re: habitation 10 rue Buissette à Gondecourt en zone inondable

À partir de C/ Vincent (Chef du pôle connaissance) - DDTM 59/SSRC/RC <vincent.c@nord.gouv.fr>
Date Mer 07/06/2023 14:32
À annick.l@nord.gouv.fr <annick.l@gondecourt.fr>; vincent.b@nord.gouv.fr <vincent.b@nord.gouv.fr>; jerome.m@nord.gouv.fr <jerome.m@nord.gouv.fr>; sophie.l@nord.gouv.fr <sophie.l@nord.gouv.fr>; jeremie.r@nord.gouv.fr <jeremie.r@nord.gouv.fr>
Cc regis.b@nord.gouv.fr <regis.b@gondecourt.fr>; Antoine Br <abr@pevelecarembault.fr>; R. Jérémie (Chef de pôle prévention) - DDTM 59/SSRC/RC <jeremie.r@nord.gouv.fr>; M. Christelle - DDTM 59/SSRC/RC <christelle.m@nord.gouv.fr>

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de vincent.c@nord.gouv.fr. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Bonjour Madame L et Monsieur B,

Après avoir recherché dans nos archives les documents motivant ce classement, il apparaît que les documents d'époque ne sont pas très précis.

Le classement de cette habitation résulte d'une enquête terrain de 2006, avec rencontre du maire de l'époque.

Cependant, à la lecture de ce document, il apparaît une imprécision qui situe cette zone inondable tantôt au 10 rue Buissette, tantôt dans la rue du Général (Maréchal) Leclerc....

Les personnes ayant établi ces documents n'étant plus membres de l'unité, il m'est difficile de me renseigner plus sur ce sujet.

Devant ces imprécisions, nous allons modifier nos bases de données pour supprimer ce point.

Pour répondre votre question, je vous rappelle que cette donnée était communiquée sans obligation de réglementation par l'Etat et que par conséquent, si vous le souhaitez, vous pouvez ne pas en tenir compte et la supprimer lors de prochaines mises des documents d'urbanisme.

Bien cordialement,